



Le Président

Paris, le 20 avril 2020

N/réf : NJ/SF/CV

Monsieur le Ministre,

La crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 frappe de plein fouet l'ensemble des politiques culturelles menées par l'Etat et les collectivités territoriales, qui sont des partenaires essentiels, en particulier les communes et leur intercommunalité.

Celles-ci, gestionnaires d'équipements artistiques et culturels, organisatrices d'évènements et supports financier et logistique de nombreux acteurs culturels locaux, se mobilisent pleinement dans ce contexte exceptionnel, malgré les grandes difficultés rencontrées.

Outre la fermeture de leurs équipements et la délicate gestion des décisions de report ou d'annulation d'évènements, en l'absence de visibilité pour les prochains mois, les communes et intercommunalités font face à la détresse subie par les professionnels du secteur de la création artistique et s'interrogent sur leur capacité à apporter le soutien nécessaire, au regard des fortes contraintes budgétaires actuelles et à venir.

Les échanges tenus lors de la réunion du Conseil des collectivités de la culture le 2 avril a une nouvelle fois illustré l'importance du partenariat entre le ministère de la culture et les collectivités territoriales pour bâtir une stratégie commune en matière de préservation des politiques culturelles, dans un contexte où il est encore difficile d'évaluer l'étendue des incidences.

Vous avez rappelé, à cette occasion, votre volonté de privilégier, chaque fois que cela est possible, le maintien des subventions aux structures et le versement des droits d'auteur en dépit de l'annulation des évènements ou des contrats de cession, en complément des mesures d'urgence qui ont été adoptées par le Gouvernement et précisées par votre ministère.

Toutefois, comme les représentants de l'AMF vous l'ont signalé, ceci implique pour les collectivités territoriales de lever l'obstacle juridique lié aux règles de la comptabilité publique qui prévoient que le paiement ne peut intervenir qu'une fois le service fait. Si l'ordonnance du 25 avril 2020 est de nature à régler cette difficulté, il importe cependant que l'instruction interministérielle en cours d'élaboration avec le ministère de l'Action et des comptes publics puisse rapidement préciser les modalités d'application de cette dérogation, afin de sécuriser juridiquement les décisions qui sont progressivement adoptées par les collectivités.

Monsieur Franck RIESTER
Ministre de la Culture
3 rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

Au-delà de leurs attentes sur le plan juridique (service fait, conditions d'annulation et d'indemnisation...), les élus ont besoin de visibilité, à l'instar des professionnels, sur les modalités de sortie du confinement dans le domaine culturel et les perspectives de maintien ou non des événements à partir du 15 juillet, afin d'être en capacité d'adopter suffisamment tôt les mesures de réorganisation nécessaires et limiter les incidences de la crise.

Ces événements sont souvent les vecteurs du développement et de l'attractivité des territoires et leur rôle dépasse le champ culturel et a des dimensions économique, sociale et touristique.

Votre proposition émise lors du Conseil de déploiement d'un dispositif de communication à destination des élus, en lien avec les associations d'élus, est une première étape intéressante, tout comme la mise en place dans les prochains jours d'une instance de dialogue au niveau régional pour faire remonter les besoins locaux

Toutefois, cette dernière ne saurait préfigurer, en l'état, l'installation d'un Conseil des territoires de la culture dans chaque région à l'automne prochain, que vous appelez de vos vœux. Le cadre de fonctionnement, la composition et le mode de gouvernance de ce nouveau lieu de concertation locale devront être définis en concertation avec les associations d'élus et en dehors du contexte actuel d'urgence sanitaire.

L'AMF appelle plus globalement à l'élaboration d'une véritable stratégie nationale de déconfinement, en étroite coordination avec les territoires, considérant que les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion de cette crise sanitaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.



François BAROIN